

COMMUNE de LA-BROSSE-MONTCEAUX
Seine et Marne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 21 novembre 2024 à 19h00

Date de convocation : 15/12/2024

Date d'affichage : 15/12/2024

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 9

votant : 9

Étaient présents : M. DEMELUN Alain, Maire – M. ROUX Patrice, Adjoint au Maire – M. BOURGEOIS Grégory – M. DUSSAUD Dominique – Mme PORREAUX-MAQUART Séverine – Mme DENIS Rose-Marie – Mme POMA Olga – M. CAYE Frédéric – M. JOUSSE Frédéric, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme DUFFAULT Annie, Adjointe au Maire – Mme MARCHAL Nathalie – M. LEGOUGE Pierre – Mme FLORENCE Marie-Thérèse.

Absents : Mme MEPTOUL Naouël.

M BOURGEOIS Grégory a été élu secrétaire de séance.

=====

Délibération n°30 - 2024

OBJET : Création d'un poste de secrétaire générale de mairie catégorie B

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1111-1, L 1111-2,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L 2, L 7 et L 332-8 (7°),

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant les dispositions de la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie,

Considérant la nécessité de renforcer l'efficacité de l'administration municipale pour assurer un service public de qualité aux citoyens de notre commune,

Considérant les tâches administratives croissantes et les responsabilités accrues liées à la gestion de la commune,

Considérant la proposition de M. le Maire pour la création d'un poste de secrétaire de mairie sur le fondement des nouvelles dispositions législatives susvisées,

Considérant que Madame Émilie TASSIGNY, adjointe administrative catégorie C échelon 9, est inscrite sur la liste d'aptitude dérogatoire des rédacteurs établie par le centre de gestion au 15 novembre 2024,

Afin de permettre la nomination de cet agent dans l'emploi,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- De créer avec effet au 01/12/2024 l'emploi permanent de secrétaire de mairie à temps complet dans le cadre statutaire des rédacteurs territoriaux, de catégorie B ;

- De supprimer à la date de nomination de l'agent concerné son ancien emploi permanent d'adjoint administratif principal deuxième classe ;

- Dit que les crédits sont inscrits au budget

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
À la-Brosse-Montceaux, le 05/12/2024

Le Maire,

A. DEMELUN



CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Les formalités de publication ayant été effectuées le : **05/12/2024**

Le Maire,

